



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

**DECISION DU PRESIDENT
PRISE AU TITRE DE SES DELEGATIONS
CONSENTIES PAR LE COMITE SYNDICAL**

Objet : Demande de financements Agence de l'Eau Adour Garonne : Animation 2026 du Life DorSancy
Décision n° : 2026.DCS.011-PDT-10/09
Direction : Préservation et Valorisation des Patrimoines Naturels

**Demande de Financements à l'Agence de l'Eau Adour Garonne
Elaboration d'une stratégie de préservation des milieux naturels vulnérables de la haute-vallée de la Dordogne intégrant l'élaboration d'un plan de gestion du domaine skiable du Mont Dore dans le cadre du Life DorSancy**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

Vu l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations en date des 19 octobre 2020 et 14 mars 2025 par lesquelles le Comité Syndical l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

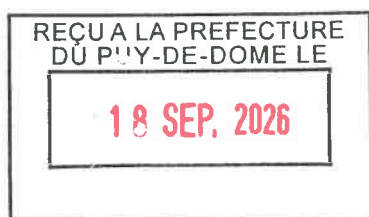
Vu la délibération n°2025-DLB-034 en date du 14 mars 2025 portant sur la délégation relative aux demandes de subventions et de financements

Considérant le 12^e programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la période 2025-2030

Considérant les besoins de financements relatifs au bon déroulé de l'animation et des actions prévues dans le Life DorSancy portées par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne pour l'année 2026

DECIDE :

>>> **Il est demandé** auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne une demande d'aide de financement sur la base de **60 000 €** dans le cadre des actions d'élaboration d'une stratégie de préservation des milieux naturels vulnérables intégrant l'élaboration d'un plan de gestion du domaine skiable du Mont Dore dans le cadre du Life DorSancy pour les années 2026, 2027 et 2028 conformément au plan de financement détaillé présent dans le mémoire technique.



à Aydat, Montlosier,
le jeudi 10 septembre 2026

Lionel CHAUVIN
Président



Objet : Demande de financements Agence de l'Eau Adour Garonne : Animation 2026 du Life DorSancy
Décision n° : 2026.DCS.011-PDT-10/09
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 22/09/2026 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs